BRS 1

Accession sociale

Coût du logement : 2800€ maximum par m² de surface habitable.

Pour connaître les programmes en cours de commercialisation et postuler :

metropole.rennes.fr (rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Etre bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	29 001 €
2 personnes	38 730 €
3 personnes	46 574 €
4 personnes	56 228 €
5 personnes	66 144 €
6 personnes	74 545 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire

BRS 2

Coût du logement : 3200€ maximum par m² de surface habitable.

Pour connaître les programmes en cours de commercialisation et postuler :

metropole.rennes.fr (rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Etre bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	31 322€
2 personnes	41 829 €
3 personnes	50 300 €
4 personnes	60 726 €
5 personnes	71 436 €
6 personnes	80 509 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire

BRS 3

Coût du logement : 3800€ maximum par m² de surface habitable.

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans les tableaux au verso.

Pour connaître les programmes en cours de commercialisation et postuler :

metropole.rennes.fr (rubrique logement)

Pour Rennes

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	34 658 €
2 personnes	51 800 €
3 personnes	67 902 €
4 personnes	81 070 €
5 personnes	96 455 €
6 personnes	108 538 €

Pour Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	34 658 €
2 personnes	51 800 €
3 personnes	62 265 €
4 personnes	74 584 €
5 personnes	88 291 €
6 personnes	99 357 €

Pour Bécherel, Bourgbarré, Brécé, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Parthenay-de-Bretagne, Romillé, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt, Le Verger :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	30 131 €
2 personnes	40 239 €
3 personnes	48 390 €
4 personnes	58 419 €
5 personnes	68 722 €
6 personnes	77 450 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

BRS 4

Coût du logement : 4200€ maximum par m² de surface habitable.

Pour connaître les programmes en cours de commercialisation et postuler :

metropole.rennes.fr (rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Pour Rennes :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	38 508 €
2 personnes	57 555 €
3 personnes	75 447 €
4 personnes	90 078 €
5 personnes	107 173 €
6 personnes	120 396 €

Pour Cesson-Sévigné, Chantepie, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	38 508 €
2 personnes	57 555 €
3 personnes	69 183 €
4 personnes	82 871 €
5 personnes	98 101 €
6 personnes	110 396 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

BRS

Maison + jardin

Coût de la maison + jardin :

T4 (85m²) : 224 000 €
ou 233 000 TTC en fonction de la commune.

T5 (100m²) : 248 000 €
ou 257 000 TTC en fonction de la commune.

Pour connaître les programmes en cours de commercialisation et postuler :

metropole.rennes.fr (rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans les tableaux au verso.

Pour Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	34 658 €
2 personnes	51 800 €
3 personnes	62 265 €
4 personnes	74 584 €
5 personnes	88 291 €
6 personnes	99 357 €

Pour Bécherel, Bourgbarré, Brécé, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Parthenay-de-Bretagne, Romillé, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt, Le Verger :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	30 131 €
2 personnes	40 239 €
3 personnes	48 390 €
4 personnes	58 419 €
5 personnes	68 722 €
6 personnes	77 450 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

BRS

Maison + jardin aidé

Coût de la maison + jardin :
T4 (85m²) : 216 000 € TTC
T5 (100m²) : 240 000 € TTC

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :

metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- Etre bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2 qui ne dépassent pas au 1er janvier 2025 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
1 personne	29 001 €
2 personnes	38 730 €
3 personnes	46 574 €
4 personnes	56 228 €
5 personnes	66 144 €
6 personnes	74 545 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2025, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2023. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire